



SYNDICAT DE L'ORGE

Diagnostic du bras de fond de vallée, au droit du site de l'ancienne usine Gerber, sur la commune de Sermaise

Mai 2019



Résumé

La commune de Sermaise (91530) a été interpellée par M. Jacky BOUVIER, propriétaire en rive droite d'une parcelle riveraine du cours d'eau au droit du site Gerber. Celui-ci signale un effondrement de berge provenant du site de l'ancienne usine.

Les établissements Gerber ont cessé leur activité en 1993 après plus de 40 années d'exploitation d'une activité de régénération de solvants. Cette activité productrice de déchets a été, vraisemblablement dans les années 70, à l'origine d'enfouissement de résidus sur le site lui-même. Cette importante pollution du sol s'est traduite par la pollution des eaux souterraines du site.

Un suivi régulier de la qualité de l'air et des eaux souterraines est effectué par l'ADEME.

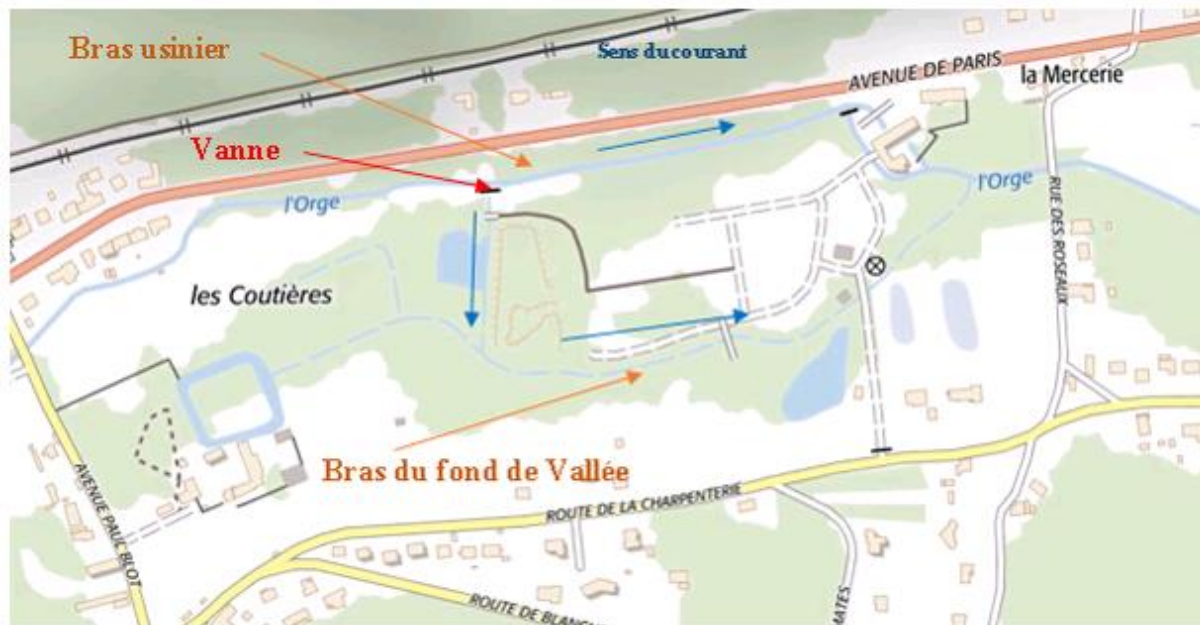
Une rencontre réunissant l'ADEME, la DRIEE, la DDT et le syndicat de l'Orge a été organisée sur place le vendredi 17 mai 2019.

A l'issue de cette rencontre, le Syndicat de l'Orge a réalisé un diagnostic de l'état des berges du site pollué de Sermaise. Une visite approfondie du cours d'eau a été effectuée par un technicien rivière du Syndicat de l'Orge et le responsable des Services Techniques de la commune de Sermaise. Lors de cette visite les éléments suivants ont été recueillis :

1) Situation générale :

Le bras de fond de vallée de l'Orge dans ce secteur est principalement alimenté par la vanne appartenant au Syndicat de l'Orge située avenue de Paris (D116). Cette vanne automatisée, s'ouvre plusieurs fois par jour afin de maintenir un niveau d'eau constant dans le bras usinier du moulin de la Mercerie et ainsi prévenir tous débordements en rive droite qui pourraient entraîner une pollution du milieu naturel.

Il existe un dénivelé de plusieurs mètres entre le bras usinier et le bras de fond de vallée. Aussi, lors de l'ouverture de la vanne, les berges sont fortement sollicitées et le marnage important qu'elles subissent crée des zones d'érosions notamment au moment des crues. De plus, l'entretien de la végétation rivulaire n'étant pas effectué, des embâcles se sont accumulés par endroit, créant ainsi de véritables barrages en travers du cours d'eau.



2) Zones d'érosions et d'effondrements des berges :

Zone 1 : M. BOUVIER, riverain du site pollué, a signalé un linéaire de berge d'un peu moins de 20 mètres, s'étant effondré dans le cours d'eau et réduisant de moitié la section de son lit (Photo1). Des travaux de génie végétal pourraient être mis en œuvre afin de stabiliser cette portion de berge (fascine de saule, reprofilage de berge...). Pour conserver cette stabilité, ces

travaux devront être accompagnés d'un traitement de la végétation rivulaire (abattage de 6 peupliers d'Italie de 80 cm de diamètre).

Lors de la visite de terrain, d'autres dysfonctionnement ont été repérés sur le linéaire du site pollué :

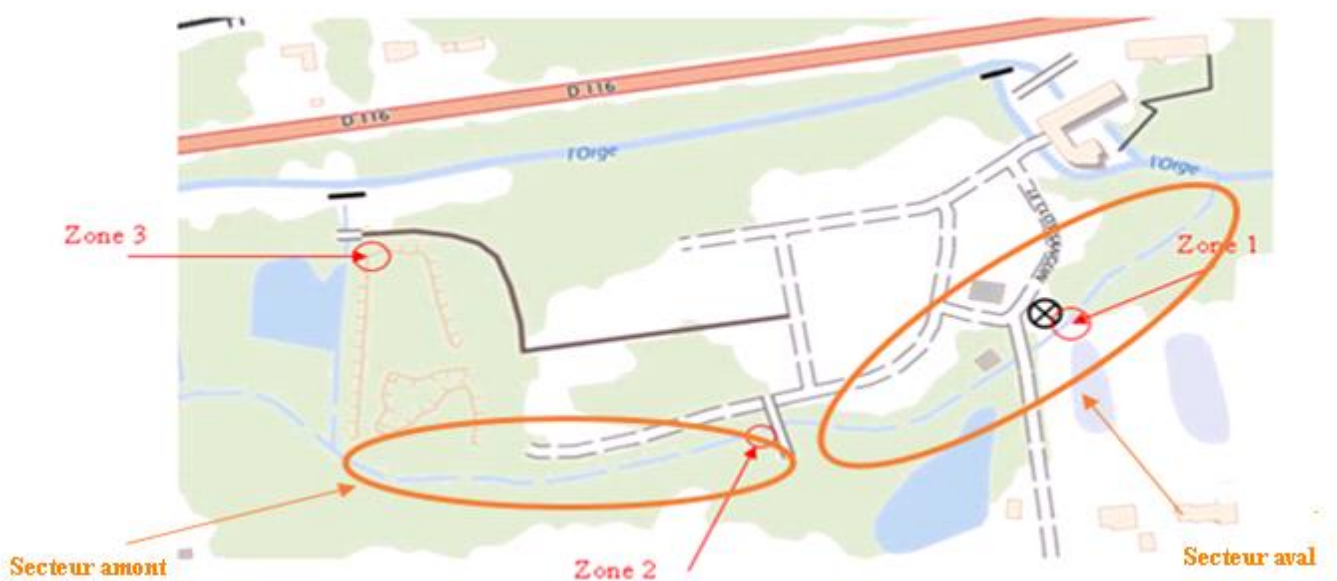
Zone 2 : En limite de propriété occupée par M. ALHOMME, adjacente à celle de M. BOUVIER, le vestige d'un batardeau (Photo 2) servant à la répartition du débit entre le bras de l'Orge et la pièce d'eau situé sur la parcelle, crée un obstacle à la libre circulation de l'eau et a provoqué des encoches d'érosion sur les deux berges. Le retrait de cet encombrement du lit doit être envisagé afin de permettre à nouveau la libre circulation des sédiments vers l'aval.

Zone 3 : A l'aval immédiat de la vanne gérée par le syndicat de l'Orge, une importante encoche d'érosion est en cours de formation (Photo 3). Cette zone d'érosion gagne en rive gauche et des poteaux de la clôture de protection ceinturant le site Gerber menacent de s'effondrer.

3) Végétation rivulaire du linéaire :

Concernant la végétation rivulaire du linéaire du bras de fond de vallée, on peut distinguer deux secteurs : Le premier situé à l'amont, accessible par la rive droite et le second, à l'aval, clôturé et donc inaccessible.

Le secteur amont ne nécessite pas d'intervention immédiate. A contrario, la végétation du secteur aval, depuis longtemps négligée et inadaptée en bord de berge (présence de conifères et de peupliers d'Italie) devra faire l'objet d'une intervention (Photo 4 et 5). En effet, le lit du cours d'eau est encombré par la végétation, qui par endroit, s'accumule pour former de véritables bouchons hydrauliques.



4) Evaluation du coût du chantier

Les prix unitaires, l'évaluation total du coût du chantier et les quantités sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un réel devis.

Intitulé	Unité	P.U.	Quantités estimations	Prix H.T.
Restauration de la berge gauche du bras de fond de vallée de l'Orge (au droit de la propriété de M. BOUVIER Zone 1).				
Création d'un accès temporaire : Traitement de la végétation, dépose/repose de la clôture, remise en état des lieux de passage.	Forfait	1 000,00 €	1	1 000,00 €
Abattage par démontage d'arbres dont le diamètre est compris entre 81 et 100 cm, y compris exportation en décharge agréée de l'ensemble des rémanents.	Unité	750,00 €	6	4 500,00 €
Retrait et mise en décharge agréée des déchets anthropiques présents dans la zone des travaux (clôture, maçonnerie des berges...)	Forfait	1 000,00 €	1	1 000,00 €
Réalisation de protection de berge par technique de génie végétal : Main d'œuvre, fourniture des matériaux, amené et replis du matériels et toute sujétions nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.	Mètre Linéaire	270,00 €	19	5 130,00 €
Total Hors Taxes				11 630,00 €

Intitulé	Unité	P.U.	Quantité estimative	Prix H.T.
Retrait de l'ancien batardeau au et remise en forme des berges (Zone 2).				
Création d'un accès temporaire : Traitement de la végétation, dépose/repose de la clôture, remise en état des lieux de passage.	Forfait	1 000,00 €	1	1 000,00 €
Retrait et mise en décharge agréé des déchets anthropiques présent en travers du cours d'eau , remise en état du profil des berges.	Forfait	2 000,00 €	1	2 000,00 €
Total Hors Taxes				3 000,00 €

Intitulé	Unité	P.U.	Quantité estimative	Prix H.T.
Traitement de la végétation rivulaire du linéaire du bras de fond de vallée (secteur aval).				
Travaux forestiers sur un linéaire densément boisé (abattage, élagage sélectif, nettoyage du cours d'eau...)	Mètre Linéaire	15,00 €	200	3 000,00 €
Abattage par démontage d'arbres dont le diamètre est compris entre 61 et 80 cm, y compris exportation en décharge agréé de l'ensemble des rémanents.	Unité	550,00 €	10	5 500,00 €
Total Hors Taxes				8 500,00 €

5) Annexe Photographique



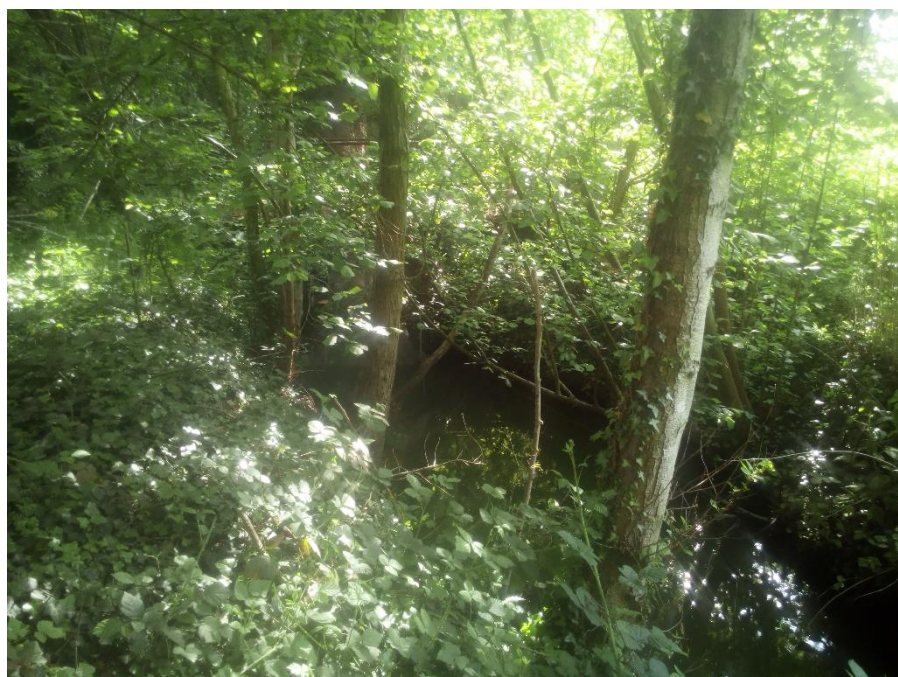
Effondrement berge gauche (Zone 1 Photo1)



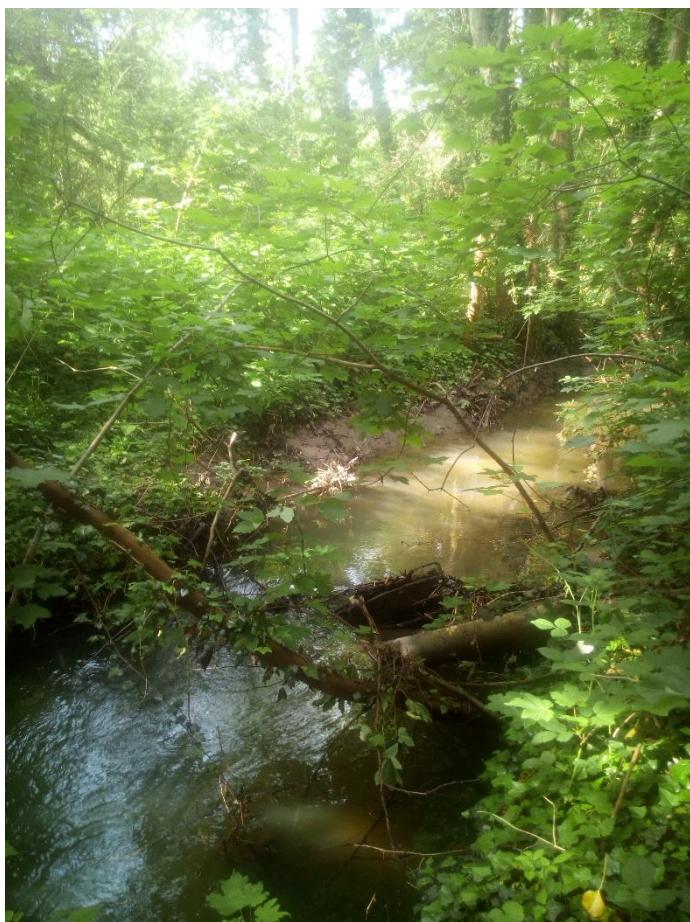
Batardeau (Zone 2 Photo 2)



Encoche d'érosion (Zone 3 photo 3)



Végétation rivulaire dense (Secteur aval photo 4)



Végétation encombrant le lit du
cours d'eau (secteur aval photo5)